

Séance du 29 juillet 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, Lougarot, M. Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Massé à M. Boustingorry ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre ; Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Casenave à Mme Larran-Lange ; M. Larralde à Mme Lougarot.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AMENAGEMENT - Clôture de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint Etienne

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 1974, la Ville de Bayonne a confié à la S.E.P.A. la réalisation de la Zone d'aménagement concerté de SAINT ETIENNE à usage d'activités artisanales, industrielles, commerciales.

L'approbation de la ZAC est intervenue par arrêté préfectoral en date du 25/02/1975.

L'ensemble des travaux d'aménagement a été réalisé et réceptionné, l'ensemble des terrains cessibles a été cédé (163301 m²), et le résultat comptable de l'opération laisse apparaître un solde positif de 135 385,64 Euros, solde qui sera restitué à la Ville.

Les terrains nécessaires à la mission de l'aménageur (5ha10ca89a) et propriété de la S.E.P.A. seront incorporés dans le patrimoine communal pour l'euro symbolique.

Au vu du bilan annexé à la présente, je vous demande donc de bien vouloir :

- prononcer la clôture de la Z.A.C. Saint Etienne,
- autoriser, M. Le Maire à signer l'ensemble des documents permettant d'officialiser cette clôture et les conséquences de cette clôture,
- autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des documents permettant le transfert, dans le patrimoine communal, pour l'Euro symbolique, des terrains propriété de la SEPA.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.